

Maison des Services

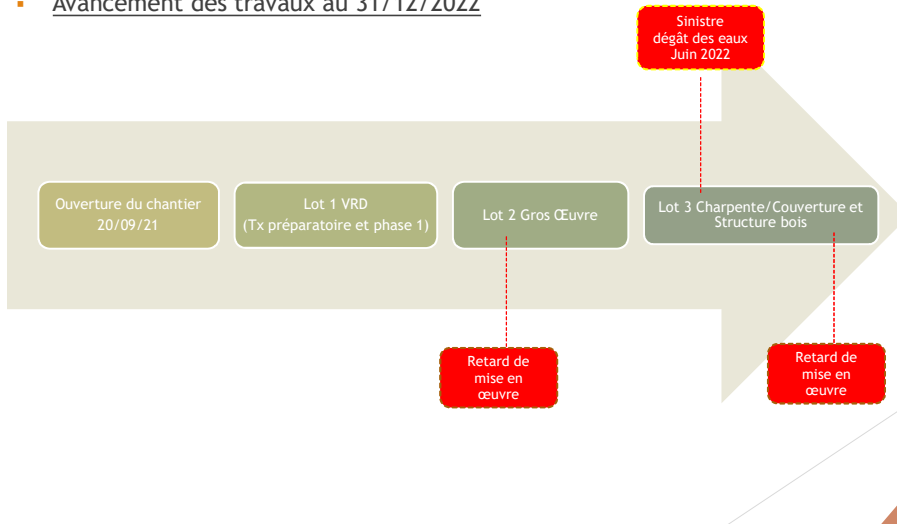
Bureau du 2 février 2023

24/01/2023

2- Avancement des travaux
et
Gestion du sinistre de juin 2022

2- Avancement des travaux et Gestion du sinistre de juin 2022

Avancement des travaux au 31/12/2022



Gestion du sinistre de juin 2022

Juin 2022 : Épisodes de pluie
 -> 4 gros épisodes
 9,9mm (04/06/22)
 14mm (5/06/22)
 10,7mm (08/06/22)
 7,4mm (26/06/22)

Constat du Contrôleur technique à la demande du MOA
 13/07/2022

Paille humide en état de pourrissement
 Mur OSB et fond de caisson touché
 Présence de moisissure
 Isolant en planelle humide
 Plancher et mur CLT grisonnant en surface

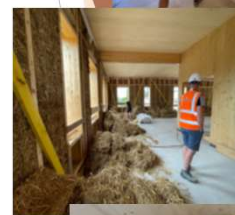
Constat d'huissier contradictoire à la demande du MOA
 21/07/2022

Acte officiel en présence de l'architecte, l'entreprise
 Constat identique au CT
 + Constat du défaut de protection des ouvrages

Constat de Chantier contradictoire rédigé par le MOE
 05/09/2022
 Article 12 du CCAG travaux 2020
 Document contractuel

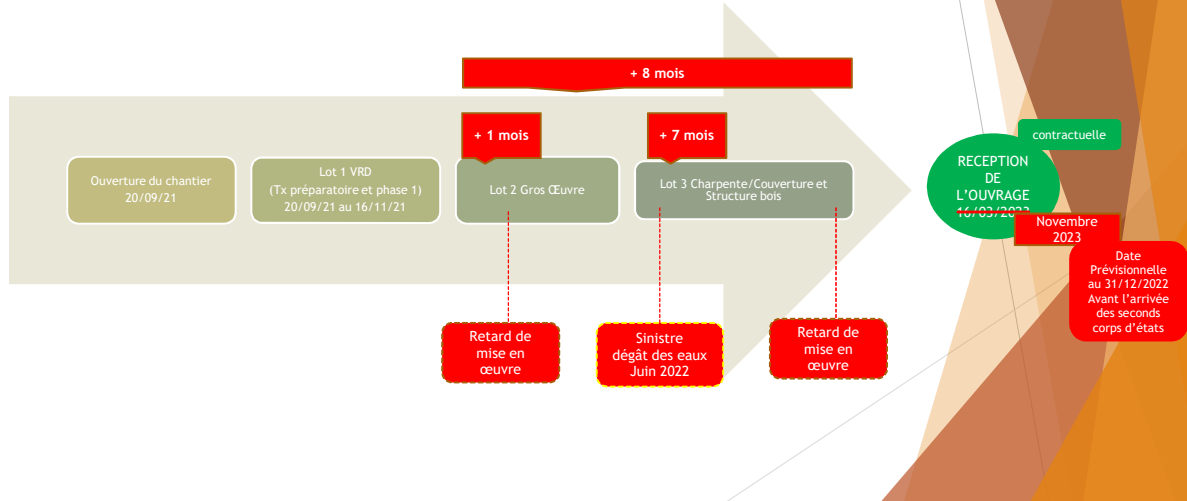
Demande retrait de la paille TOTALE : RDC et R+1 pour le 23/12/2022

Traitement des infiltrations et remise en place de la paille en cours par l'entreprise



2- Avancement des travaux et Gestion du sinistre de juin 2022

- Avancement des travaux au 31/12/2022



2- Avancement des travaux et Gestion du sinistre de juin 2022

- Avancement des travaux au 31/12/2022 (suite)

- Ce retard donne lieu à des provisions de pénalités pour retard d'exécution d'un montant de 6 600 € pour le lot 2 et 28 000 € pour le lot 3 soit un total de 34 600 € au 31/12/2022.
- > Le MOA devra statuer sur l'applications ou non de ces pénalités
- A ce jour, nous n'avons aucune visibilité sur la réaction des entreprises qui doivent intervenir sur le plan financier et sur la date de leurs disponibilités pour effectuer leurs prestations prévues initialement il y a 8 mois.
- > Point avec Maitre POLESE

3- Organisation du transfert dans les nouveaux locaux

3- Organisation du transfert dans les nouveaux locaux

Le changement physique de site et l'arrivée de partenaires au sein du siège induisent :

- Mobiliser l'ensemble des pôles de la Communauté de Communes,
- Questionner diverses thématiques en amont,
- Anticiper les achats publics (commandes, consultations, délais ...),

3- Organisation du transfert dans les nouveaux locaux



- Constituer des groupes de travail par thématique,
- Fixer les dates clés du projet et les échéances de travail par groupe,
- Faire un point d'avancement 1 fois / mois,
- Echanger sur les questions transverses,
- Valider les propositions.



3- Organisation du transfert dans les nouveaux locaux

■ Présentation et constitution des Groupes de travail

